



Chambre régionale des comptes  
des Pays de la Loire

*La Présidente*

Nantes, le 16 septembre 2008

**GREFFE N° 2008-241**

Monsieur le Maire,

Je vous ai adressé par lettre du 7 août 2008, le rapport d'observations définitives pour les années 2001 et suivantes concernant la gestion de la commune de Derval, que vous administrez.

Aucune réponse n'étant parvenue à la chambre à l'issue du délai d'un mois qui était imparti, la procédure est désormais close et vous trouverez ci-joint le rapport.

En application de l'article L. 241-11 du code des juridictions financières, ce rapport doit être communiqué à votre conseil municipal dès sa plus proche réunion. Il doit être inscrit à son ordre du jour, être annexé à la convocation adressée à chacun des membres du conseil et donner lieu à un débat.

A compter de la date de cette réunion, que je vous serais obligée de me faire connaître, la communication du rapport à toute personne en faisant la demande est de droit. J'en transmets par ailleurs une copie au représentant de l'Etat dans le département et au Trésorier-payeur général.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Catherine de KERSAUSON

Monsieur Jean LOUËR  
Maire de Derval  
15, Rue de Rennes  
44590 DERVAL



Chambre régionale des comptes  
des Pays de la Loire

*Nantes, le 7 août 2008*

**GREFFE N° 2008-135  
L0842/CG**

## **Observations définitives concernant l'examen de la gestion de la commune de DERVAL**

**Années 2001 et suivantes**

### **Résumé des principales observations**

La commune de Derval connaît une situation financière satisfaisante car, bien que dotée d'un potentiel fiscal faible, elle parvient à dégager un autofinancement conséquent en maîtrisant efficacement ses charges de fonctionnement. Elle peut ainsi maintenir un effort d'investissement assez soutenu sans recours massif à l'emprunt.

Les juridictions financières ont décidé de conduire une enquête sur les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales centrée autour de leurs modalités de calcul, mais également de la place qu'ils occupent dans les finances locales. L'étude démontre l'importance que revêtent ces concours financiers dans la construction du budget de Derval, ce qui rend d'autant plus souhaitable, aux yeux de la collectivité, la nécessité d'une plus grande lisibilité des mécanismes de calcul.

L'examen de la gestion de la commune de Derval a porté sur la situation financière et la fiabilité des comptes et sur l'intercommunalité. Il s'inscrit également dans le cadre d'une enquête menée par les juridictions financières sur les concours financiers de l'Etat.

Derval est la principale collectivité de la communauté de communes du secteur de Derval, dont elle représente 25 % de la superficie, 30 % de la population et 50 % des emplois.

La commune, relativement vaste, s'étend sur 6 351 hectares. Selon les données du recensement de 1999, elle compte 2 945 habitants. Elle a perdu une soixantaine d'habitants entre 1990 et 1999 (- 1,9 %). La prochaine enquête de recensement est prévue pour 2007. Compte tenu des 92 résidences secondaires, la population au sens de la DGF s'établit à 3 037 habitants.

Le secteur agricole tient encore une place importante sur ce territoire puisqu'il occupe le quart des actifs de la communauté et que Derval compte 76 exploitations en activité. Située à mi-chemin entre Nantes et Rennes, la commune accueille également une importante zone d'activités intercommunale – la zone d'activités des estuaires – qui s'étend sur 100 hectares de part et d'autre de la route nationale 137.

## La situation financière de la commune de Derval

L'analyse financière a été réalisée à l'aide du progiciel d'analyse financière DELPHI utilisé par les chambres régionales des comptes, à partir des données comptables fournies par la direction générale de la comptabilité publique (DGCP), des données fiscales fournies par la direction générale des impôts (DGI) et par la direction générale des collectivités locales (DGCL) et des données démographiques fournies par la DGCL. Les données des tableaux DELPHI ont été retraitées de façon à substituer aux montants bruts y figurant des montants nets. Les données par habitant utilisées pour effectuer des comparaisons sont celles des communes de 2000 à 3 499 habitants ; elles sont tirées de la fiche de situation financière de l'année 2005 établie par la DGCP.

### *La formation de l'autofinancement*

#### **L'évolution des charges de fonctionnement**

De 2001 à 2006, les charges courantes de fonctionnement n'ont progressé que de 3,3 %. Elles sont inférieures à la moyenne départementale de la catégorie démographique – 480 €/par habitant en 2005 contre 538 €–.

Charges de fonctionnement courant	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2006/2001
Charges de personnel (montant net)	594 619	628 947	613 469	584 505	614 122	628 556	5,7%
Charges à caractère général (montant net)	413 227	452 089	412 953	392 267	459 504	454 968	10,1%
Subventions et participations versées	271 318	397 792	286 208	201 548	229 504	214 914	-20,8%
<i>dt subv. aux org. de droit privé</i>	82 310	90 215	95 553	107 708	105 711	115 880	40,8%
Autres charges courantes	42 335	60 228	64 224	65 069	65 133	66 273	56,5%
<b>Total</b>	<b>1 321 498</b>	<b>1 539 057</b>	<b>1 376 854</b>	<b>1 243 388</b>	<b>1 368 263</b>	<b>1 364 711</b>	<b>3,3%</b>

Les charges nettes de personnel dont la part dans les charges courantes est, en 2006, de 46,1 %, ont augmenté très modérément (+ 5,7 %). Rapportées au nombre d'habitants, elles sont inférieures à la moyenne de la strate – 209 € en 2005 contre 232 €–.

La maîtrise des charges de personnel a été facilitée par la réduction du nombre des emplois non permanents, en particulier des emplois aidés – emplois jeunes et emplois solidarité –, et par la stabilité de l'effectif permanent (passé de 27 à 26 postes entre 2001 et 2006).

Les charges à caractère général qui représentent, en 2006, 33,3 % des charges courantes, ont augmenté de 10,1 %. Cette évolution est notamment due à l'augmentation des achats de matières et fournitures (+ 9 000 €), à celle des frais de nettoyage des locaux (+ 33 000 €) et à celle des frais remboursés à d'autres organismes (+ 26 000 €). Le niveau des achats et charges externes demeure toutefois inférieur à la moyenne de la strate – 152 €/par habitant en 2005 contre 166 €–.

Les transferts versés – subventions et participations –, qui représentent en 2006 15,7 % des charges courantes, ont diminué de 20,8 %. Cette évolution est due à la forte réduction des

contributions aux organismes de regroupement (- 162 000 €) qui a permis de compenser l'importante progression (+ 40,8 %) des subventions aux organismes de droit privé. Le niveau des contingents et subventions versées est inférieur à la moyenne de la catégorie démographique - 78 € en 2005 contre 85 €-.

Les charges financières, qui ne représentent en 2006 qu'une part très faible des charges réelles de fonctionnement (2,8 %), ont diminué de 33 %, passant de 65 111 € en 2001 à 43 517 € en 2006. Cette évolution provient de la diminution du taux d'intérêt moyen de la dette passé de 5,8 % en 2001 à 2,8 % en 2006.

### **L'évolution des produits de fonctionnement**

Les produits de fonctionnement courant n'ont augmenté que de 1,5 % entre 2001 et 2006. Leur niveau est très inférieur à la moyenne départementale de la catégorie démographique - 653 € en 2005 contre 729 €-.

<b>Produits de fonctionnement courant</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2006/2001</b>
Ressources fiscales	928 211	1 043 752	932 724	977 893	982 966	1 018 098	9,7%
dt Contributions directes	730 829	481 408	524 143	559 911	554 907	572 352	-21,7%
dt reversements de fiscalité (DSC)	0	320 362	320 362	320 362	320 362	320 362	ns
dt Autres impôts et taxes	197 381	241 982	88 219	97 620	107 697	125 384	-36,5%
DGF	589 656	604 356	607 307	646 883	661 580	679 479	15,2%
Autres dotations, subv. et participations	303 659	255 162	194 994	191 107	161 516	149 525	-50,8%
Autres produits courants	113 540	115 837	113 804	111 815	112 672	116 679	2,8%
<b>Total</b>	<b>1 935 066</b>	<b>2 019 107</b>	<b>1 848 829</b>	<b>1 927 698</b>	<b>1 918 735</b>	<b>1 963 781</b>	<b>1,5%</b>

La part des ressources fiscales dans les produits courants est limitée mais tend à s'accroître : elle constitue 51,8 % des produits courants en 2006 contre 48 % en 2001. Leur montant par habitant est nettement inférieur à la moyenne de la strate - 334 € en 2005 contre 392 €-.

<b>Ressources fiscales</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2006/2001</b>
Contributions directes (montant net)	730 829	481 408	524 143	559 911	554 907	572 352	-21,7%
AC et DSC versées par CCSD		320 362	320 362	320 362	320 362	320 362	ns
TEOM (transférée à CCSD)	122 714	161 232	194 226				-100,0%
Droits de place	2 523	2 398	2 698	1 975			-100,00%
Taxe sur l'électricité	26 745	27 843	29 639	28 791	30 177	31 626	18,3%
Taxe additionnelle aux droits de mutation	44 147	49 453	54 758	65 909	76 176	93 003	110,7%
Autres taxes	1 252	1 056	925	945	1 344	755	-39,7%
<b>Montant total</b>	<b>928 211</b>	<b>1 043 752</b>	<b>932 724</b>	<b>977 893</b>	<b>982 966</b>	<b>1 018 098</b>	<b>9,7%</b>

Le produit total des contributions directes a diminué de 21,7 % en raison du transfert de la taxe professionnelle à la communauté de communes du secteur de Derval (CCSD) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2002. Mais, compte tenu du faible montant des charges transférées, les reversements de fiscalité opérés par la communauté sont importants (+ 320 000 €).

Bien que les taux des taxes sur les ménages soient supérieurs à la moyenne départementale de la catégorie démographique - 17,33 % contre 14,16 % pour la TFPB et 15,35 % contre 15,20 % pour la TH en 2005 -, leur produit par habitant lui est sensiblement inférieur - 83 € contre 91 € pour la TFPB et 70 € contre 108 € pour la TH en 2005 -. En effet, Derval est dotée d'un potentiel fiscal inférieur à la moyenne - 461 € par habitant DGF en 2005 contre 556 €-.

Décomposition du Produit fiscal	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2006/2001
<b>Bases</b>							
Taxe d'habitation	1 101 698	1 149 066	1 207 469	1 328 611	1 337 517	1 386 000	25,8%
Foncier bâti	1 290 331	1 312 676	1 340 897	1 424 581	1 402 509	1 458 000	13,0%
Foncier non bâti	241 550	244 369	247 401	250 331	256 944	248 000	2,7%
Taxe professionnelle	4 134 990						-100,0%
<b>Taux (en %)</b>							
Taxe d'habitation	13,22 %	14,35 %	15,35 %	15,35%	15,35%	15,35%	
Foncier bâti	15,29 %	16,33 %	17,33 %	17,33%	17,33%	17,33%	
Foncier non bâti	38,88 %	42,18 %	43,17 %	43,17%	43,17%	43,18%	
Taxe professionnelle	7,10 %						
<b>Produit brut</b>							
Taxe d'habitation	145 647	164 889	185 341	203 932	205 313	212 751	46,1%
Foncier bâti	197 294	214 335	232 389	246 878	243 085	252 671	28,1%
Foncier non bâti	93 911	103 072	106 798	108 059	110 920	107 086	14,0%
Taxe professionnelle	293 413						-100,0%
<b>Total</b>	<b>730 265</b>	<b>482 296</b>	<b>524 528</b>	<b>558 869</b>	<b>559 318</b>	<b>572 508</b>	<b>-21,7%</b>
<b>Compensations versées par l'Etat</b>							
Allocation compensatrice TH	46 509	49 251	49 291	48 514	50 691	59 339	27,6%
Allocation compensatrice FB	10 234	9 534	10 359	11 650	11 385	23 829	132,8%
Allocation compensatrice TP	110 029	35 677	34 057	32 673	26 382	26 168	-76,2%
<b>Total</b>	<b>166 772</b>	<b>94 462</b>	<b>93 707</b>	<b>92 837</b>	<b>88 458</b>	<b>109 336</b>	<b>-34,4%</b>

Le produit des autres impôts et taxes a progressé de façon significative. En effet, si la commune a été privée de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (- 123 000 €), transférée à la communauté de communes du secteur de Derval en même temps que les charges correspondantes, elle a bénéficié du dynamisme des autres ressources fiscales : taxe additionnelle aux droits de mutation (+ 49 000 € soit + 110 %) et taxe sur l'électricité (+ 5 000 € soit + 18 %). Le montant par habitant des autres impôts et taxes est supérieur à la moyenne de la strate – 37 € en 2005 contre 31 €–.

Les transferts reçus ont diminué de 7,2 % de 2001 à 2006. Leur part dans les produits courants de fonctionnement a régressé, passant de 46,2 % à 42,2 %, mais demeure très importante. Cette évolution est due à la diminution des compensations fiscales se rapportant à la taxe professionnelle. La dotation globale de fonctionnement représente désormais 82 % des transferts reçus. Elle a progressé de 15 % de 2001 à 2006.

Transferts reçus	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2006/2001
<b>DGF</b>	<b>589 656</b>	<b>604 356</b>	<b>607 307</b>	<b>646 883</b>	<b>661 580</b>	<b>679 479</b>	<b>15,2%</b>
<i>dont dotation forfaitaire</i>	<i>510 789</i>	<i>523 560</i>	<i>524 862</i>	<i>535 594</i>	<i>540 950</i>	<i>548 171</i>	<i>7,3%</i>
<i>dont DSR</i>	<i>78 867</i>	<i>80 796</i>	<i>82 445</i>	<i>84 713</i>	<i>94 054</i>	<i>108 756</i>	<i>37,9%</i>
<i>dont dotation nationale de péréquation</i>				<i>26 576</i>	<i>26 576</i>	<i>22 552</i>	<i>ns</i>
<b>Autres dot., subv. et part.</b>	<b>303 659</b>	<b>255 162</b>	<b>194 994</b>	<b>191 107</b>	<b>161 516</b>	<b>149 525</b>	<b>-50,7%</b>
<i>dont participations</i>	<i>13 194</i>	<i>65 834</i>	<i>11 323</i>	<i>12 575</i>	<i>8 622</i>	<i>1 167</i>	<i>-91,1%</i>
<i>dont attrib. de péréqu. et de compensation</i>	<i>289 435</i>	<i>188 130</i>	<i>169 888</i>	<i>177 182</i>	<i>152 328</i>	<i>147 858</i>	<i>-48,9%</i>

Le produit par habitant de la DGF est supérieur à la moyenne de la strate – 225 € en 2005 contre 210 €–. La deuxième partie du rapport analyse plus précisément l'impact des concours financiers de l'Etat sur les finances communales.

## L'évolution de l'autofinancement

De 2001 à 2006, les charges de gestion ont faiblement progressé (+ 3,3 %) mais plus rapidement que les produits correspondants (+ 1,5 %). L'excédent brut de fonctionnement (EBF), qui correspond au solde des opérations courantes de fonctionnement, a donc diminué de 2,4 %. Il représente 25,3 % des produits de fonctionnement – la moyenne de la strate étant de 23,5 % en 2005 – mais son montant par habitant est inférieur à la moyenne départementale de la catégorie démographique – 187 € en 2005 contre 209 €–.

Soldes intermédiaires de gestion	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2006/2001
Produits de fonctionnement courant	1 935 066	2 019 107	1 848 829	1 927 698	1 918 735	1 963 781	1,5%
Charges de fonctionnement courant	1 321 498	1 539 057	1 376 854	1 243 388	1 368 263	1 364 711	3,3%
<b>EXCEDENT BRUT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>613 568</b>	<b>480 050</b>	<b>471 975</b>	<b>684 310</b>	<b>550 472</b>	<b>599 070</b>	<b>-2,4%</b>
Produits calculés	12 675	12 578	1 135	10 453	4 565	0	-100,0%
Charges calculées	9 947	9 947	0	0	0	0	-100,0%
<b>RESULTAT COURANT NON FINANCIER</b>	<b>616 295</b>	<b>482 681</b>	<b>473 110</b>	<b>694 764</b>	<b>555 037</b>	<b>599 070</b>	<b>-2,8%</b>
Produits financiers	5	5	5	5	5	4	-12,9%
Charges financières	65 111	45 549	36 372	58 011	42 886	43 517	-33,2%
<b>RESULTAT COURANT FINANCIER</b>	<b>-65 106</b>	<b>-45 543</b>	<b>-36 366</b>	<b>-58 006</b>	<b>-42 881</b>	<b>-43 512</b>	<b>-33,2%</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>551 190</b>	<b>437 137</b>	<b>436 744</b>	<b>636 757</b>	<b>512 156</b>	<b>555 557</b>	<b>0,8%</b>
Produits exceptionnels	89 421	109 592	51 904	22 740	172 433	225 765	152,5%
Charges exceptionnelles	83 141	115 985	52 087	17 425	1 714	390 922	370,2%
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>6 280</b>	<b>-6 393</b>	<b>-184</b>	<b>5 316</b>	<b>170 718</b>	<b>-165 158</b>	<b>-2729,8%</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>557 470</b>	<b>430 744</b>	<b>436 561</b>	<b>642 073</b>	<b>682 874</b>	<b>390 400</b>	<b>-30,0%</b>
-Solde des produits et charges calculées	-9 947	-9 947	0	0	0	0	-100,0%
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BRUTE</b>	<b>567 417</b>	<b>440 692</b>	<b>436 561</b>	<b>642 073</b>	<b>682 874</b>	<b>390 400</b>	<b>-31,2%</b>
Remboursement de la dette (montant net)	175 259	141 512	84 515	71 175	84 007	99 867	-43,0%
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT NETTE</b>	<b>392 158</b>	<b>299 180</b>	<b>352 046</b>	<b>570 898</b>	<b>598 867</b>	<b>290 533</b>	<b>-25,9%</b>

La capacité d'autofinancement brute qui se déduit de l'EBF en intégrant les opérations financières et exceptionnelles, s'est maintenue à un niveau très satisfaisant tout au long de la période sous revue, représentant en moyenne 23,5 % des produits de fonctionnement, soit un niveau supérieur à la moyenne de la strate qui était de 20,3 % en 2005.

Il convient de noter qu'en fin 2005, la commune a procédé à la cession d'un terrain sans que la totalité des écritures comptables ait pu être réalisée faute de crédits suffisants. La régularisation est intervenue sur l'exercice 2006. Le montant de l'autofinancement courant figurant dans le tableau ci-dessus est surévalué d'un montant total de 167 716 € mais sous-évalué du même montant en 2006. Cette correction de lecture a donc pour effet de lisser l'autofinancement sur ces deux exercices.

La capacité d'autofinancement nette, calculée à partir du solde précédent en déduisant l'amortissement du capital de la dette, a connu une évolution plus favorable que l'autofinancement brut, en raison de la réduction de l'annuité en capital. Elle a représenté en moyenne 18,6 % des produits de fonctionnement sur la période examinée, alors que la moyenne de la strate était de 10,3 % en 2005.

### *Le financement des investissements*

Ainsi qu'il ressort du tableau suivant, retraçant pour les années 2001 à 2006 les conditions de financement des investissements, la commune de Derval a pu, grâce à des ressources propres conséquentes, maintenir son effort d'investissement sans recours excessif à l'emprunt.

Financement des investissements	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2006/2001
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BRUTE</b>	<b>567 417</b>	<b>440 692</b>	<b>436 561</b>	<b>642 073</b>	<b>682 874</b>	<b>390 400</b>	<b>-31,2%</b>
Remboursement de la dette (montant net)	175 259	141 512	84 515	71 175	84 007	99 867	-43,0%
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT NETTE</b>	<b>392 158</b>	<b>299 180</b>	<b>352 046</b>	<b>570 898</b>	<b>598 867</b>	<b>290 533</b>	<b>-25,9%</b>
FCTVA, TLE et subventions	188 796	123 993	217 123	445 908	551 516	311 737	65,1%
Produits des cessions et rembts de créances	79 428	79 660	50 440	243 795	12 265	180 437	127,2%
<b>FINANCEMENT DISPONIBLE</b>	<b>660 383</b>	<b>502 833</b>	<b>619 609</b>	<b>1 260 601</b>	<b>1 162 648</b>	<b>782 707</b>	<b>18,5%</b>
Dépenses d'équipement	468 748	737 488	1 556 408	798 243	1 427 046	587 771	25,4%
Immobilisations financières	0	0	142 000	0	0	0	#DIV/0!
<b>Dépenses totales d'investissement (hors emp.)</b>	<b>468 748</b>	<b>737 488</b>	<b>1 698 408</b>	<b>798 243</b>	<b>1 427 046</b>	<b>587 771</b>	<b>25,4%</b>
<b>BESOIN OU CAPACITE DE FINANCEMENT</b>	<b>191 634</b>	<b>-234 655</b>	<b>-1 078 799</b>	<b>462 357</b>	<b>-264 398</b>	<b>194 937</b>	<b>1,7%</b>
Emprunts (montant net)	35 393	35 393	1 017 697	0	0	0	-100,0%
<b>VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>227 027</b>	<b>-199 262</b>	<b>-61 102</b>	<b>462 357</b>	<b>-264 398</b>	<b>194 937</b>	<b>-14,1%</b>

## Les ressources d'investissement

Au cours de la période sous revue, la commune a pu mobiliser des ressources d'investissement importantes. Leur niveau est sensiblement supérieur à la moyenne départementale de la catégorie démographique – 605 €/par habitant en 2005 contre 481 €–.

Ressources d'investissement	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2001-2006	%
Capacité d'autofinancement	567 417	440 692	436 561	642 073	682 874	390 400	3 160 016	47%
FCTVA et subventions	188 796	123 993	217 123	445 908	551 516	311 737	1 839 073	27%
Emprunts	35 393	35 393	1 017 697	0	0	0	1 088 483	16%
Produits des cessions	79 428	79 660	50 440	243 795	12 265	180 437	646 026	10%
Divers	0	0	0	0	0	0	0	0%
<b>Total</b>	<b>871 035</b>	<b>679 738</b>	<b>1 721 821</b>	<b>1 331 775</b>	<b>1 246 655</b>	<b>882 574</b>	<b>6 733 598</b>	

La structure des ressources d'investissement apparaît très satisfaisante : la capacité d'autofinancement en représente une part importante et stable – 47 % en moyenne sur la période –. Viennent ensuite les subventions et le FCTVA – 27 % en moyenne sur la période alors que la moyenne de la strate était de 22 % en 2005 –. Leur montant par habitant est également sensiblement supérieur à la moyenne – 184 € en 2005 contre 103 –. La part de l'emprunt est donc limitée – 16 % en moyenne – et inférieure à la moyenne de la strate qui était de 20 % en 2005.

## Les emplois d'investissement

L'effort d'investissement de la commune de Derval a été relativement soutenu au cours de la période sous revue : le niveau des emplois d'investissement apparaît, en effet, comparable à la moyenne départementale de la catégorie démographique – 513 € en 2005 contre 527 €–.

Emplois d'investissement	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2001-2006	%
Dépenses d'équipement	468 748	737 488	1 556 408	798 243	1 427 046	587 771	5 575 705	87%
Remboursement de la dette	175 259	141 512	84 515	71 175	84 007	99 867	656 334	10%
Immobilisations financières	0	0	142 000	0	0	0	142 000	2%
<b>Total</b>	<b>644 007</b>	<b>879 000</b>	<b>1 782 923</b>	<b>869 418</b>	<b>1 511 053</b>	<b>687 638</b>	<b>6 374 039</b>	

Le remboursement des emprunts a représenté en moyenne 10 % des emplois d'investissement au cours de la période sous revue, alors que la moyenne de la strate était de 16,8 % en 2005.

L'essentiel des ressources d'investissement a donc été consacré aux dépenses d'équipement qui ont constitué 87 % des emplois, la moyenne étant de 68,1 % en 2005. Leur montant par habitant est sensiblement supérieur à la moyenne de la strate – 485 € en 2005 contre 315 €. Ainsi que le montre le tableau suivant, les dépenses d'investissement ont été principalement consacrées à la voirie (41 %), ainsi qu'à l'entretien des bâtiments communaux (mairie, foyer des jeunes et salle municipale ainsi que restaurant scolaire) pour 31 %.

opérations d'investissement	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2001-2006
Acquisitions	129 589	127 337	57 521	86 479	45 138	115 311	561 375
Acquisitions foncières	5 267	28 214	15 683	36 059	143 882		229 105
Voirie	177 986	191 429	416 033	395 750	828 087	293 510	2 302 795
Eclairage public	14 269	133 698	156 881	64 436	18 200	9 214	396 698
Foyer jeunes et salle municipale	47 011	58 760	417 950	43 614			567 335
Restaurant scolaire		155 087	455 814	2 734			613 635
Mairie				139 838	371 935	37 537	549 310

Le taux d'exécution des dépenses par rapport aux crédits ouverts a oscillé entre 33 % en 2001 et 2002 et 75 % en 2005. Son niveau moyen sur six ans a été de 51 %.

### **La couverture du besoin de financement : progression de l'encours mais maîtrise du niveau d'endettement**

La période sous revue a été marquée par une progression de l'encours des dettes bancaires (+ 55,6 %), passé de 0,93 à 1,45 M€. Toutefois, le niveau d'endettement atteint par la commune en fin de période apparaît tout à fait compatible avec sa capacité d'autofinancement.

Encours de la dette bancaire (164)	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Montant au 01 / 01	1 109 062	933 803	792 292	1 707 777	1 636 602	1 552 595
Montant au 31 / 12	933 803	792 292	1 707 777	1 636 602	1 552 595	1 452 728
Variation de l'encours	-175 259	-141 512	915 485	-71 175	-84 007	-99 867

Les ratios relatifs à l'endettement sont très satisfaisants. Le ratio dit de surendettement, qui correspond au rapport entre l'encours de la dette et le montant des produits réels de fonctionnement, est certes passé de 0,45 en 2001 à 0,65 en 2006, mais la moyenne de la strate était de 0,84 en 2005 tandis que le seuil d'alerte est fixé à 1,33. Le ratio mesurant la capacité de désendettement de la commune, en rapportant l'encours de la dette à la CAF brute, s'établit pour 2006 à 3,7 années contre 1,7 années pour 2001, la moyenne de la strate étant de 4,1 années en 2005. La dette par habitant est sensiblement inférieure à la moyenne de la strate – 527 € en 2005 contre 651 €.

Ratios	2001	2002	2003	2004	2005	2006
dette par habitant	317	269	580	556	527	493
surendettement (encours / produits de fonct.)	0,45	0,36	0,80	0,80	0,57	0,65
Capacité de désendettement (encours / CAF brute)	1,65	1,80	3,91	2,55	2,27	3,72

**En résumé**, la commune de Derval connaît une situation financière satisfaisante. Parce qu'elle maîtrise efficacement ses charges de fonctionnement et bénéficie de dotations financières de l'Etat importantes, la collectivité parvient, malgré un potentiel fiscal relativement faible, à dégager un autofinancement représentant en moyenne près du quart des produits de fonctionnement. Elle est ainsi en mesure de poursuivre une politique d'investissement relativement soutenue tout en limitant le recours à l'emprunt. En 2005, l'encours de la dette représente moins de 65 % des produits de fonctionnement (soit environ la moitié du seuil d'alerte) et pourrait être remboursé en moins de quatre années si la capacité d'autofinancement y était intégralement consacrée.

## Les concours financiers de l'Etat à la commune de Derval

Les juridictions financières ont décidé de conduire une enquête sur les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales centrée autour de leurs modalités de calcul, mais également de la place qu'ils occupent dans les finances locales.

Le recueil des informations auprès de la commune, complété par l'analyse des documents comptables, permet de dresser un inventaire détaillé des contributions financières reçues de l'Etat, tant en ce qui concerne le fonctionnement que l'investissement. Ces éléments sont annexés au rapport.

Au-delà de ce recueil d'informations, l'étude démontre l'importance que revêtent ces concours financiers dans la construction du budget communal, ce qui rend d'autant plus souhaitable, aux yeux de la collectivité, la nécessité d'une plus grande lisibilité des mécanismes de calcul.

### *La place des concours financiers de l'Etat dans les finances communales*

Les concours financiers octroyés par l'Etat à la commune de Derval empruntent des formes très diverses comme le montre le tableau n°1 figurant en annexe. Ils peuvent être classés en 3 catégories : les dotations, les compensations et les concours liés à l'investissement.

La partie dotation apporte en 2006 environ 70 % du montant total des concours, qui s'élève à 974 168 €

En matière de fonctionnement, les concours financiers provenant de l'Etat (dotations et compensations) constituent en 2006, 36 % des recettes de fonctionnement, correspondant à 49 % des dépenses de fonctionnement (tableaux 2 et 3).

La contribution des concours financiers de l'Etat à l'effort d'investissement de la commune apparaît, quant à elle, très fluctuante. En phase d'investissement soutenu, elle paraît relativement marginale : en 2004 et 2005, les concours financiers de l'Etat représentent respectivement 14 et 22 % des recettes d'investissement et couvrent 18 et 17 % des dépenses. Lorsque la commune contracte son effort d'investissement, elle semble plus décisive : en 2006, elle représente 38 % des recettes et couvre 27 % des dépenses (tableau 4).

Si l'on consolide le fonctionnement et l'investissement, la part des concours financiers de l'Etat dans les recettes de la collectivité apparaît particulièrement significative, oscillant entre

26 % en 2005 et 36 % en 2006. Elle l'est d'autant plus que la commune investit peu, comme en 2006 (tableau 5).

L'importance des concours financiers de l'Etat pour la collectivité paraît encore plus évidente lorsque l'on considère leur contribution au financement des dépenses. Entre 2004 et 2006, elles ont couvert de 34 à 42 % des dépenses totales de la commune (tableau 6). Leur poids est évidemment fonction du niveau des dépenses d'investissement.

*La place des concours financiers de l'Etat dans la stratégie financière communale*

La commune a indiqué qu'elle ne disposait pas d'instruments particuliers destinés à simuler les dotations et concours financiers de l'Etat. Elle se tient régulièrement informée des critères et des modalités de leur versement (notamment par l'analyse de la loi de finances) et en tant que de besoin, des contacts sont pris avec le Trésor public et la sous-préfecture de Châteaubriant pour obtenir des informations.

De même, la commune ne procède à aucune comparaison entre, d'une part, le montant des dotations visant à compenser la suppression ou le plafonnement de certaines recettes fiscales et, d'autre part, les recettes qui auraient été encaissées en l'absence de cette suppression ou ce plafonnement.

En revanche, la commune compare les dotations perçues avec les communes relevant de la même strate de population, qui porte sur la population au sens de l'INSEE ainsi que sur la superficie en hectares. Au regard de ces deux critères, il lui apparaît que de grandes disparités existent entre elle et d'autres communes, qui sont difficiles à apprécier. Elle estime que les critères introduits par la loi de finances pour 2005 pour tendre vers l'objectif de péréquation apparaissent difficilement lisibles. Elle considère qu'une simplification desdits critères apparaît souhaitable.

Interrogée au sujet des réformes qui lui paraîtraient souhaitables pour améliorer l'efficacité, la simplicité et la lisibilité des concours financiers, la commune indique que chaque collectivité devrait disposer de ses propres ressources fiscales. L'impôt devrait être spécialisé en fonction du type de structure donné.

Elle ajoute, en ce qui concerne les dotations de l'Etat, qu'il conviendrait de pondérer les critères pour tenir compte des spécificités du milieu rural, c'est-à-dire donner plus d'importance aux critères liés à la superficie en hectares et à la longueur de la voirie communale, et moins au critère de la population.

Enfin, il lui paraît important de simplifier les mécanismes d'octroi des dotations pour les rendre plus lisibles, les rendre comparables et plus équitables pour tous.

La commune considère qu'au contraire les critères d'attribution et les mécanismes de calcul en matière de FCTVA sont clairs. Les aides à l'équipement, sous la forme de la dotation globale d'équipement ou de subventions spécifiques qui ont été octroyées sur la période 2001-2006 à deux opérations, ont constitué un complément financier utile mais non déterminant dans la réalisation des équipements :

Opération	Montant opération	Montant DGE	Montant subvention
Réhabilitation	613 635 €	20 400 €	20 000 €

restaurant scolaire			
Rénovation mairie	549 310 €	30 500 €	13 610 €

Les concours financiers versés au cours de la période 2001-2006 n'ont fait l'objet d'aucune contestation.

Le calendrier de versement des dotations ne pose aucun problème pour la gestion de la trésorerie de la commune. Cependant, un versement trimestriel du FCTVA lui semblerait plus pertinent pour une gestion optimale de la trésorerie.

## ANNEXE 1

### La dotation globale de fonctionnement de la commune de Derval

La dotation globale de fonctionnement (DGF) des communes rurales comprend trois composantes : la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité rurale (DSR) et la dotation nationale de péréquation (DNP).

Pour la commune de Derval, les trois composantes de la DGF ont évolué selon des rythmes très différents entre 2002 et 2006 : Si la dotation forfaitaire a faiblement progressé (+ 5,6 %), la dotation de solidarité rurale a augmenté d'un tiers tandis que la dotation nationale de péréquation a été réduite de 4 %.

Dotations globales de fonctionnement	2002	2003	2004	2005	2006	2006/2002
dotations forfaitaires	518 910	524 862	535 594	540 950	548 171	5,64%
dotations de solidarité rurale	80 796	82 445	84 713	94 054	108 756	34,61%
dotations nationales de péréquation	23 522	23 679	26 576	26 576	22 552	-4,12%
<b>DGF</b>	<b>623 228</b>	<b>630 986</b>	<b>646 883</b>	<b>661 580</b>	<b>679 479</b>	<b>9,03%</b>

Cette évolution contrastée est due tant à l'évolution des données démographiques et fiscales prises en compte pour le calcul des dotations qu'à l'évolution des modalités de calcul des composantes de la DGF, qu'il convient donc de présenter.

#### 1. La dotation forfaitaire

La réforme de la dotation forfaitaire en 2005 a prévu la mise en place :

- d'une dotation de base calculée en fonction du nombre d'habitants ;
- d'une dotation proportionnelle à la superficie de la commune ;
- d'un complément de garantie.

Dotations forfaitaires	2002	2003	2004	2005	2006
<i>1-dotation de base (60 € par habitant au minimum)</i>				237 086	241 936
<b>population DGF</b>	<b>3 037</b>				
Montant par habitant (60€ minimum et 120€ maximum)				78,07	79,67
taux de progression					1,0204559
<i>2-dotation superficielle (3 € par habitant)</i>				19 053	19 443
<b>superficie en ha</b>	<b>6 351</b>				
Montant par habitant				3,00	3,00
taux de progression					1,0204559
<i>3-compensation des parts salaires et baisses de DCTP</i>				5 723	5 801
taux de progression					1,01363732
<i>4-complément de garantie</i>				279 088	280 991
taux de progression (25% du tx de croissance de la DGF)					1,0068186
<b>dotations forfaitaires</b>	<b>518 910</b>	<b>524 862</b>	<b>535 594</b>	<b>540 950</b>	<b>548 171</b>

#### a) la dotation de base

La dotation de base, qui représente 44 % de la dotation forfaitaire en 2006, varie de 60 € à 120 € par habitant DGF en fonction de l'importance de la population de la commune. La formule appliquée (**dotations de base = 60€ x population DGF x a x taux de progression**,

**dans laquelle le coefficient multiplicateur  $a = 1 + 0,38431 \times \log_{10} [\text{population DGF} / 500]$**  permet de maintenir, hors taux de progression annuelle, le montant de la dotation de base dans une fourchette comprise entre 60 €par habitant pour les communes de 500 habitants ou moins (coefficient multiplicateur = 1) et 120 €par habitant pour les communes de 200 000 habitants et plus (coefficient multiplicateur = 2). Pour Derval, dont la population DGF est de 3 037 habitants, le montant par habitant de la dotation de base a ainsi été fixé, pour 2005, à 78,07 €(coefficient multiplicateur = 1,30) puis, pour 2006, après application du taux de progression, à 79,67 €

## **b) la dotation « superficière »**

La dotation « superficière », qui représente 4 % de la dotation forfaitaire en 2006, a été instituée afin de mieux prendre en compte l'étendue du territoire des communes rurales et les charges afférentes. Elle est calculée en fonction de la superficie de la commune, à raison de 3 €par hectare. Pour Derval, dont la superficie est de 6 351 ha, cette dotation s'est élevée à 19 053 €en 2005 et à 19 443 €en 2006, après application du taux de progression.

## **c) le complément de garantie**

Le complément de garantie, qui représente 51 % de la dotation forfaitaire en 2006, a été créé pour permettre à chaque commune de constater en 2005 une progression de 1 % de sa dotation forfaitaire (hors part « compensations ») par rapport à 2004. Pour 2006, le taux d'indexation du complément de garantie a été fixé à 25 % du taux de progression de la DGF.

## 2. La dotation de solidarité rurale

Créée en 1993, la dotation de solidarité rurale (DSR) est composée d'une fraction « bourgs-centres » et d'une fraction « péréquation » (CGCT, art. L. 2334-20 à L. 2334-23). Elle est attribuée pour tenir compte, d'une part, des charges que supportent les communes rurales pour maintenir un niveau de services suffisant et, d'autre part, de l'insuffisance de leurs ressources fiscales.

<b>Dotation de solidarité rurale</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
Fraction bourg-centre	43 805	45 313	46 670	52 342	62 789
<i>part de la fraction bourg-centre</i>	<i>54,22%</i>	<i>54,96%</i>	<i>55,09%</i>	<i>55,65%</i>	<i>57,73%</i>
Fraction péréquation	36 991	37 132	38 043	41 712	45 967
<b>Montant total</b>	<b>80 796</b>	<b>82 445</b>	<b>84 713</b>	<b>94 054</b>	<b>108 756</b>

La première fraction de la DSR est destinée aux communes de moins de 10 000 habitants, chefs-lieux de canton ou regroupant au moins 15 % de la population du canton. La deuxième fraction est destinée aux communes de moins de 10 000 habitants disposant d'un potentiel financier par habitant inférieur au double du potentiel financier moyen de leur strate démographique.

Les attributions au titre de la DSR sont calculées en fonction du potentiel fiscal, du potentiel financier (à partir de 2005) et de l'effort fiscal de la commune.

## **a) le calcul du potentiel fiscal et du potentiel financier**

**Le potentiel fiscal** est égal au montant des bases des quatre taxes directes locales pondérées par le taux moyen national d'imposition à chacune de ces quatre taxes. Il est majoré de la part de la dotation forfaitaire de la commune correspondant à la compensation liée à la suppression de la part salaires de la TP. Les bases retenues sont les bases brutes de la dernière année dont les résultats sont connus.

A partir 2005, la notion de potentiel financier a été substituée à celle de potentiel fiscal.

**Le potentiel financier** de la commune correspond à son potentiel fiscal majoré de la dotation forfaitaire (hors compensation « part salaires » et compensation baisse de DCTP) perçue l'année précédente.

<b>Calcul du potentiel fiscal (financier en 2005 et 2006)</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
<i>bases brutes de TP</i>	4 134 992	4 112 485	4 142 473	4 363 575	4 349 961
<i>bases brutes de FB</i>	1 314 618	1 331 519	1 375 016	1 462 537	1 424 431
<i>bases brutes de FNB</i>	241 550	244 369	247 401	250 331	256 944
<i>bases brutes de TH</i>	1 206 136	1 257 958	1 315 504	1 441 253	1 448 531
<i>compensation part salaires TP prise en compte pour PF</i>	101 833	138 948	137 335	141 302	142 715
<b>potentiel fiscal 4 taxes</b>	<b>1 206 333</b>	<b>1 268 112</b>	<b>1 303 783</b>	<b>1 387 904</b>	<b>1 399 179</b>
<i>dotation forfaitaire prise en compte pour PFi</i>				529 928	535 227
<b>potentiel financier (en 2005 et 2006)</b>				<b>1 917 832</b>	<b>1 934 406</b>
<i>potentiel fiscal (financier) par pop DGF</i>	397,212051	417,554165	429,299638	631,488969	636,946329
<i>potentiel fiscal (financier) par hab de la strate</i>	474,811374	497,140211	522,516811	667,941725	689,073622
<i>PF (Pfi) Derval / PF (Pfi) moyen</i>	83,66%	83,99%	82,16%	94,54%	92,44%

En 2006, alors que le potentiel fiscal de Derval représente 83 % de la moyenne de la strate, son potentiel financier en représente 93 %. Cette différence s'explique par la prise en considération de la dotation forfaitaire de la commune, dont le montant par habitant est sensiblement supérieur à la moyenne de la strate – 175 € contre 120 €-. La substitution du potentiel financier au potentiel fiscal n'a donc pas favorisé la commune.

## b) le calcul de l'effort fiscal

L'effort fiscal d'une commune est égal au rapport entre le produit de la taxe d'habitation, des deux taxes foncières, de la taxe ou redevance pour l'enlèvement des ordures ménagères, et le potentiel fiscal correspondant aux trois premières taxes. Le produit et les bases de la taxe professionnelle ne sont pas pris en compte pour le calcul de l'effort fiscal.

<b>Calcul de l'effort fiscal</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
<i>produit net FB</i>	207 436	223 776	242 646	258 421	254 362
<i>produit net FNB</i>	93 911	103 072	106 798	108 059	110 920
<i>produit net TH</i>	192 156	214 140	234 632	252 446	253 606
<i>produit EPCI</i>	31 754				
<i>produit communal EF</i>	525 257	540 988	564 971	627 478	618 888
<i>taxe ou redevance om (cne en 2002 et 2003 puis EPCI)</i>	122 461	161 496	194 125	197 194	215 848
<i>produit total EF</i>	647 718	702 484	759 096	824 672	834 736
<i>potentiel fiscal 3 taxes</i>	490 454	510 646	536 378	577 230	581 350
<b>effort fiscal</b>	<b>1,320650</b>	<b>1,375677</b>	<b>1,415226</b>	<b>1,428671</b>	<b>1,435858</b>
<i>effort fiscal moyen de la strate</i>	1,057284	1,068743	1,085034	1,092718	1,096813
<i>taux net 3 taxes Derval n</i>	0,199446	0,199913	0,208914	0,206067	0,206505
<i>taux moyen strate n</i>	0,150045	0,153155	0,155151	0,157151	0,158667

L'effort fiscal de Derval est très sensiblement supérieur à la moyenne de la strate – 1,44 contre 1,10 en 2006 – et progresse plus rapidement (+ 8,7 % contre + 3,7 % de 2002 à 2006). Il convient toutefois de noter que, pour le calcul des dotations, l'effort fiscal n'est pris en compte que dans la limite de 1,2.

### c) la fraction bourg-centre

La fraction bourg-centre de la DSR est attribuée en fonction du nombre des habitants, du potentiel financier et de l'effort fiscal de la commune, dans la limite de 1,2 (**fraction bourg-centre = pop DGF Derval x { 1 + [ (Pfi moyen des cnes -10 000 hab – Pfi Derval) / Pfi moyen des cnes -10 000 hab ] } x EF Derval dans la limite de 1,2 x valeur de point**).

Fraction bourg-centre	2002	2003	2004	2005	2006
Population DGF	3 037	3 037	3 037	3 037	3 037
<b>potentiel fiscal (financier) par pop DGF</b>	<b>397,212051</b>	<b>417,554165</b>	<b>429,299638</b>	<b>631,488969</b>	<b>636,946329</b>
potentiel fiscal (financier) par hab de la strate	474,811374	497,140211	522,516811	667,941725	689,073622
<b>effort fiscal (plafonné à 1,2)</b>	<b>1,320650</b>	<b>1,375677</b>	<b>1,415226</b>	<b>1,428671</b>	<b>1,435858</b>
valeur de point				14,174607	16,618992
<b>fraction bourg centre</b>	<b>43 805</b>	<b>45 313</b>	<b>46 670</b>	<b>52 342</b>	<b>62 789</b>

De 2005 à 2006, la fraction bourg-centre attribuée à Derval a progressé très sensiblement (+ 20 %) en raison de la progression de la valeur du point (+ 17 %) et de l'accentuation de l'écart entre le potentiel financier de Derval et la moyenne (7,5 % en 2006 contre 5,5 % en 2005).

### d) la fraction péréquation

La fraction péréquation comprend quatre composantes liées au potentiel financier et à l'effort fiscal, à la longueur de la voirie, à la part des jeunes habitants dans la population et à la superficie de la commune.

Fraction péréquation	2002	2003	2004	2005	2006
<i>1-part potentiel fiscal (financier)</i>	9 397	9 384	9 648	9 987	11 088
Population DGF	3 037	3 037	3 037	3 037	3 037
<b>potentiel fiscal (financier) par pop DGF</b>	<b>397,212051</b>	<b>417,554165</b>	<b>429,299638</b>	<b>631,488969</b>	<b>636,946329</b>
potentiel fiscal (financier) par hab de la strate	474,811374	497,140211	522,516811	667,941725	689,073622
<b>effort fiscal (plafonné à 1,2)</b>	<b>1,320650</b>	<b>1,375677</b>	<b>1,415226</b>	<b>1,428671</b>	<b>1,435858</b>
valeur de point				2,598585	2,828577
<i>2-part voirie</i>	16 091	16 096	16 407	18 127	19 796
<b>longueur de voirie en m</b>	<b>120 000</b>				
valeur de point				0,151057	0,164967
<i>3-part population 3 à 16 ans</i>	6 715	6 828	6 946	8 028	8 865
<b>population 3 à 16 ans INSEE</b>	<b>410</b>	<b>422</b>	<b>422</b>	<b>448</b>	<b>448</b>
valeur de point				17,920589	19,788525
<i>4-part potentiel fiscal (financier) superficiaire</i>	4 788	4 824	5 042	5 570	6 218
Population DGF	3 037	3 037	3 037	3 037	3 037
<b>superficie en ha</b>	<b>6 351</b>				

<b>potentiel fiscal (financier) superficiaire</b>	<b>189,943788</b>	<b>199,671233</b>	<b>205,287829</b>	<b>301,973233</b>	<b>304,582900</b>
potentiel fiscal (financier) superficiaire moyen -10 000 hab	273,102418	286,679723	304,087575	399,351455	415,152095
<i>PFS (PFiS) Derval / PFS (PFiS) moyen</i>	69,55%	69,65%	67,51%	75,62%	73,37%
valeur de point				1,474587	1,616820
<b>Fraction péréquation</b>	<b>36 991</b>	<b>37 132</b>	<b>38 043</b>	<b>41 712</b>	<b>45 967</b>

**La part relative au potentiel financier** est déterminée par application d'une formule identique à celle utilisée pour le calcul de la fraction bourg-centre mais avec une valeur de point sensiblement inférieure (2,83 € contre 16,62 € en 2006). Toutefois, la progression de cette première part de la fraction péréquation (+ 11 %) est inférieure à celle de la fraction bourg-centre (+ 20 %) en raison de la moindre augmentation de la valeur du point (+ 8,9 % contre + 17 %).

**La part concernant la voirie** a progressé de 9,2 % grâce à l'augmentation de la valeur du point.

**La part liée à la population âgée de 3 à 16 ans** a cru de 10,4 % en raison de la seule progression de la valeur du point dans la mesure où le nombre des habitants concernés n'a pas augmenté de 2005 à 2006.

**La part tenant au potentiel financier superficiaire** (potentiel financier rapporté à la superficie de la commune) a augmenté de 11,6 % en raison de la progression de la valeur du point (+ 9,6 %) et de l'accroissement de l'écart entre le potentiel financier superficiaire de Derval et la moyenne (26,6 % en 2006 contre 24,4 % en 2005).

### 3. La dotation nationale de péréquation

La dotation nationale de péréquation (DNP) remplace depuis 2004 le fonds national de péréquation (FNP). Cette dotation est composée de deux parts (CGCT, art. L. 2334-14-1). La première vise à corriger les insuffisances de potentiel financier. La deuxième est une majoration, plus spécifiquement destinée à la réduction des écarts de potentiel fiscal calculés par référence à la seule taxe professionnelle.

Sont éligibles les communes qui satisfont cumulativement aux deux conditions suivantes :

- avoir un potentiel financier par habitant inférieur ou égal à 105 % du potentiel financier moyen de la strate démographique ;
- avoir un effort fiscal supérieur à la moyenne du groupe démographique correspondant.

Dotation nationale de péréquation	2002	2003	2004	2005	2006
<b>population DGF</b>	<b>3 037</b>				
<b>potentiel fiscal (financier) par pop DGF</b>	<b>397,212051</b>	<b>417,554165</b>	<b>429,299638</b>	<b>631,488969</b>	<b>636,946329</b>
potentiel fiscal (financier) par hab de la strate	474,811374	497,140211	522,516811	667,941725	689,073622
<i>PF (Pfi) Derval / PF (Pfi) moyen</i>	83,66%	83,99%	82,16%	94,54%	92,44%
<b>effort fiscal</b>	<b>1,320650</b>	<b>1,375677</b>	<b>1,415226</b>	<b>1,428671</b>	<b>1,435858</b>
effort fiscal moyen de la strate	1,057284	1,068743	1,085034	1,092718	1,096813
<i>EF Derval / EF moyen</i>	124,91%	128,72%	130,43%	130,74%	130,91%
valeur de point				58,020431	59,100289
<b>dotation nationale de péréquation (part princ.)</b>	<b>23 522</b>	<b>23 679</b>	<b>26 576</b>	<b>26 576</b>	<b>22 552</b>
potentiel fiscal TP	715 879	757 466	767 405	810 674	817 829
potentiel fiscal TP par pop DGF	235,719131	249,412578	252,685216	266,932499	269,288443
potentiel fiscal TP de la strate	231,880844	241,991906	254,167657	258,147084	263,688755
<i>PF TP Derval / PF TP moyen de la strate</i>	101,66%	103,07%	99,42%	103,40%	102,12%

majoration	0	0	0	0	0
------------	---	---	---	---	---

**La part principale** est calculée en fonction de la population DGF et du potentiel financier (**part principale DNP = pop DGF x [ 1,05 – (PFI Derval / PFI moyen) ] x valeur de point**). Malgré l'augmentation de la valeur du point (+ 1,9 % de 2005 à 2006) et l'accentuation de l'écart entre le potentiel financier de Derval et la moyenne (7,5 % en 2006 contre 5,5 % en 2005), la part principale attribuée à la commune au titre de la DNP a diminué sensiblement en 2006 (- 15 %) dans la mesure où Derval avait bénéficié, en 2005, d'un mécanisme de garantie lui assurant, en cas de diminution de son attribution liée à l'application des nouvelles modalités de calcul, un montant au moins égal à celui perçu en 2004.

Pour bénéficier de **la majoration de DNP**, les communes éligibles à la part principale doivent, en outre, avoir un potentiel fiscal relatif à la taxe professionnelle inférieur à 85 % de la moyenne de la strate. Derval ne peut en bénéficier étant donné que son potentiel fiscal TP par habitant représente en moyenne 102 % du potentiel fiscal TP moyen de la strate.

## ANNEXE 2

Tableaux relatifs à la part occupée par les contributions de l'Etat au budget de la commune de Derval

### Récapitulatif des différents concours financiers apporté par l'Etat

**Tableau 1**

Concours	Compte	2004	2005	2006	Evolution
FCTVA A	10222	115 550	227 221	100 663	-12,88%
Subventions individualisées B	1311	0	0	0	
	1321	20 000	36 390	13 610	-31,95%
	1381	0	0	0	
DGE C	1331	20 040	0	0	-100,00%
	1341	0	0	70 580	
DGF D=E+F+G+H		<b>646 883</b>	<b>661 580</b>	<b>679 479</b>	<b>5,04%</b>
Forfaitaire E	7411	535 594	540 950	548 171	2,35%
DSR F	74121	46 670	52 342	62 789	34,54%
	74122	38 043	41 712	45 967	20,83%
DSU G	74123	0	0	0	!
DNP H	74127	26 576	26 576	22 552	-15,14%
Régularisation I	744	0	0	0	
FSRIF J	743	0	0	0	
DSI K	745	0	0	0	
DGD L	746	342	310	500	46,20%
DDR M	74836	0	0	0	
Compensations fiscales					
Droits de mutation N	7482	0	0	0	
FNPTP* O	74831	0	0	0	#
TP P	74833	32 673	26 382	26 168	-19,91%
TF Q	74834	11 650	11 385	23 829	104,54%
TH R	74835	48 514	50 691	59 339	22,31%
Total Dotations S=D+I+J+K+L+M		647 225	661 890	679 979	5,06%
Total Compensations T=N+O+P+Q+R		92 837	88 458	109 336	17,77%
Total investissement U=A+B+C		155 590	263 611	184 853	18,81%
<b>TOTAL GENERAL V=S+T+U</b>		<b>895 652</b>	<b>1 013 959</b>	<b>974 168</b>	<b>8,77%</b>

\*Supprimé en 2004, pour partie par intégration dans la DGF et pour le solde par inscription au budget général de l'Etat

Le tableau ci-dessous rappelle le produit net des contributions directes communales et de la fiscalité reversée à la commune dans le cadre de l'intercommunalité. Leur total est sensiblement inférieur au montant total des concours financiers de l'Etat.

**Tableau 1 bis**

Impôts et taxes	Compte	2004	2005	2006
Contributions directes A	7311	559 911	554 907	572 352
Fiscalité reversée B	7321	288 361	288 361	288 361
	7322	32 001	32 001	32 001
	7328	0	0	0

Total	C= A+B	880 273	875 269	892 714
-------	--------	---------	---------	---------

Part des concours financiers de l'Etat dans les recettes réelles de fonctionnement

Tableau 2

	Dotations A=S du tab n°1	Compensations fiscales B=T du tab n°1	Total des concours de l'Etat C=A+B	Total des recettes réelles de fonctionnement D	%des concours dans l'ensemble des recettes réelles de fonctionnement E=C/D*100
2004	647 225	92 837	<b>740 062</b>	2 028 229	36,49%
2005	661 890	88 458	<b>750 348</b>	2 720 059	27,59%
2006	679 979	109 336	<b>789 315</b>	2 200 390	35,87%
Evolution	5,06%	17,77%	<b>6,66%</b>	8,49%	

Evolution des concours financiers de l'Etat par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement

Tableau 3

	Dotations A=S du tab n°1	Compensations fiscales B=T du tab n°1	Total des concours de l'Etat C=A+B	Total des dépenses réelles de fonctionnement D	% des concours par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement E=C/D*100
2004	647 225	92 837	<b>740 062</b>	1 377 570	53,72%
2005	661 890	88 458	<b>750 348</b>	1 460 553	51,37%
2006	679 979	109 336	<b>789 315</b>	1 625 320	48,56%
Evolution	5,06%	17,77%	<b>6,66%</b>	17,98%	

Concours financiers de l'Etat et aide à l'investissement local

Tableau 4

	FCTVA A	DGE B	Subventions individualisées C	Total des recettes réelles d'invest (dont emprunt, autofinancement) D	Part des concours dans les recettes réelles d'investissement E= (A+B+C)/D*100	Dépenses réelles d'investissement F	Taux de couverture des dép. d'investis. Par les concours financiers G= (A+B+C)/F*100
Compte	10222	1331 1341	1311, 1321, 1381				
2004	115 550	20 040	20 000	1 126 263	13,81%	869 418	17,90%
2005	227 221	0	36 390	1 205 854	21,86%	1 511 053	17,45%

2006	100 663	70 580	13 610	492 175	37,56%	687 638	26,88%
Evolution	-12,88%	252,20%	-31,95%	-56,30%	171,87%	-20,91%	

Part des concours financiers de l'Etat dans le total des recettes et dépenses réelles de la commune (fonctionnement et investissement)

**Tableau 5**

	Total des concours A=V du Tab n°1	Total des recettes réelles B= D du Tab n°2+D du Tab n°4	% des concours dans l'ensemble des recettes C=A/B*100
2004	895 652	3 154 492	28,39%
2005	1 013 959	3 925 913	25,83%
2006	974 168	2 692 565	36,18%
Evolution	8,77%	-14,64%	

**Tableau 6**

	Total des concours A=V du Tab n°1	Total des dépenses réelles B= D du Tab n°3+F du Tab n°4	% des concours par rapport aux dépenses C=A/B*100
2004	895 652	2 246 988	39,86%
2005	1 013 959	2 971 606	34,12%
2006	974 168	2 312 958	42,12%
Evolution	8,77%	2,94%	

Part des compensations dans les recettes fiscales

Les compensations fiscales ont crû plus rapidement que les contributions directes et la fiscalité reversée, de sorte que la part des premières dans les recettes fiscales de Derval est passée de 9,5 % en 2004 à 11 % en 2006.

**Tableau 7**

	Compensations versées par l'Etat				Recettes d'origine fiscale-compensations droits de mutation	Total des compensations	Recettes au titre de la fiscalité*	% du total des compensations dans les recettes de la fiscalité locale
	TP	TF	TH	Total trois taxes				
	A	B	C	D	E	F=D+E	G=	H=F/G*100

							F+C du Tab n°1 bis	
Compte	74833	74834	74835		7482			
2004	32 673	11 650	48 514	<b>92 837</b>	0	<b>92 837</b>	<b>973 110</b>	<b>9,54%</b>
2005	26 382	11 385	50 691	<b>88 458</b>	0	<b>88 458</b>	<b>963 727</b>	<b>9,18%</b>
2006	26 168	23 829	59 339	<b>109 336</b>	0	<b>109 336</b>	<b>1 002 050</b>	<b>10,91%</b>
Evolution	-19,91%	104,54%	22,31%	<b>17,77%</b>		<b>17,77%</b>	<b>2,97%</b>	

\* y compris la fiscalité reversée

### Evolution de la part de la péréquation dans la DGF

La réforme de 2005 a permis un accroissement très sensible de la part de la DGF consacrée à la péréquation : La 1<sup>ère</sup> part de la dotation de solidarité rurale a progressé de 35 % et la 2<sup>ème</sup> de 21 %. Au total, les sommes attribuées au titre de la péréquation ont augmenté de 18 % et représentent en 2006 19 % du montant total de la DGF contre 17 % en 2004.

**Tableau 8**

	DSU	DSR		DNP (ex- FNPTP)	DDR	Total Péréquation	Forfaitaire DGF	Péréquation/ forfaitaire	Péréquation/total DGF
		1ère part	2ème part						
	A	B	C	D	E	F=A+B+C+D+E	G	F/G*100	F/(F+G)*100
Compte	74123	74121	74122	74127	74836		7411		
2004	0	46 670	38 043	26 576	0	<b>111 289</b>	535 594	<b>20,78%</b>	<b>17,20%</b>
2005	0	52 342	41 712	26 576	0	<b>120 630</b>	540 950	<b>22,30%</b>	<b>18,23%</b>
2006	0	62 789	45 967	22 552	0	<b>131 308</b>	548 171	<b>23,95%</b>	<b>19,32%</b>
Evolution		34,54%	20,83%	-15,14%		<b>17,99%</b>	2,35%		